

TARIFS DES CONTRÔLES

Service public assainissement non collectif (SPANC)

SERVICE	TARIFS HT
Diagnostic initial	200 €
Contrôle vente	250 €
Contrôle conception	180 €
Contrôle conception – nouvelle instruction suite à modification du projet	100 €
Contrôle d'exécution	200 €
Contrôle périodique du bon fonctionnement	170 €
Refus de visite, déplacement inutile ou absence au rendez-vous sans justificatif	100 €
Installation non-conforme Sans mise en conformité dans un délai de 12 mois à l'issue de la notification de la non-conformité le propriétaire du bien immobilier concerné sera astreint à une pénalité équivalente à la redevance Assainissement due pour l'année en cours majorée dans les conditions suivantes :	1 ^{ère} année : majoration de 100% 2 ^{ème} année : majoration de 200% 3 ^{ème} année : majoration de 300% Au-delà : majoration de 400%

Suite délibération n°159/24 du 20 décembre 2024